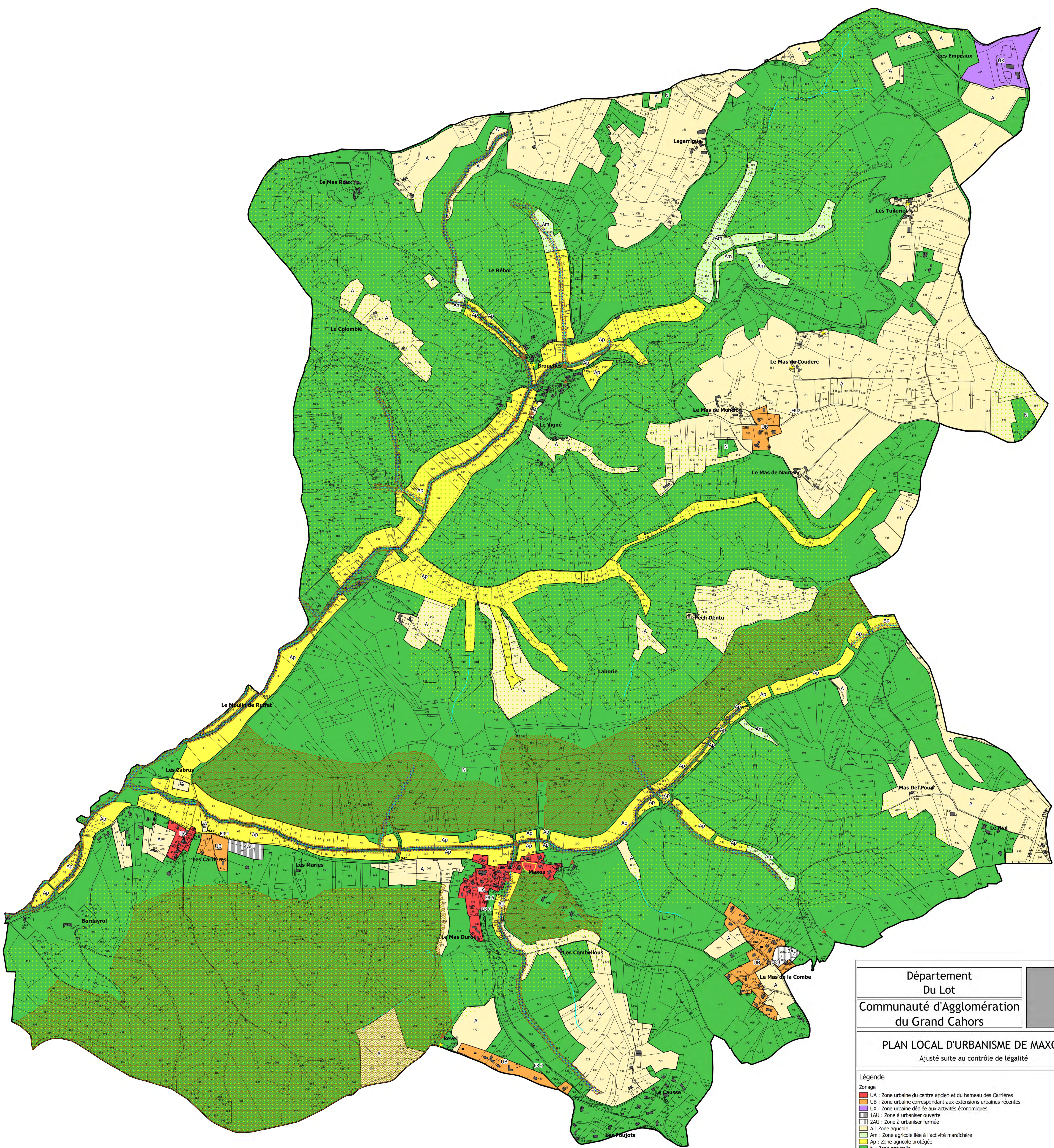




Département Du Lot
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

Légende

Zonage

-  UA : Zone urbaine du centre ancien et du hameau des Carrières
-  UB : Zone urbaine correspondant aux extensions urbaines récentes
-  UX : Zone urbaine dédiée aux activités économiques
-  1AU : Zone à urbaniser ouverte
-  2AU : Zone à urbaniser fermée
-  A : Zone agricole
-  Am : Zone agricole liée à l'activité maraîchère
-  Ap : Zone agricole protégée
-  N : Zone naturelle

Prescriptions

-  Elément de planification réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
-  Elément de paysage à préserver au titre de l'art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Patrimoine à préserver au titre de l'art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'art. L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
-  Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation en zone UA
-  Eléments de continuité écologique au titre de l'article R.151-43-4° du Code de l'Urbanisme
-  Trame Verte
-  Trame Bleue

PLU prescrit le 22/10/2011
PLU arrêté le 26/05/2016
PLU approuvé le 09/11/2017

Atelier Sol et Cité
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes opqu - Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narçès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	PARCELLE	INDICATIVE
1	Installation d'une citerne souple pour la defense incendie	Commune	C 911 en partie	200 m³
2	Installation d'une citerne souple pour la defense incendie	Commune	A 657 en partie	235 m³
3	Installation d'une citerne souple pour la defense incendie	Commune	D 462 en partie	200 m³
4	Ameliorer la visibilite le long de la RD 47 et aménager une liaison douce	Commune	D 421 en partie	220 m³
5	Extension de la mairie et de la salle des fêtes	Commune	C 185 en partie	710 m³
6	Aménagement d'une aire de croisement	Commune	C 186 en partie	40 m³